Ville de Genève Conseil municipal

30 avril 2012

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de M. Christophe Buemi, M^{me} Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, M^{me} Silvia Machado, M. Roger Michel, M^{mes} Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Miltos Thomaides et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Protégeons les écoliers et les piétons et régulons mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!»

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La motion M-912 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie le 13 mars 2012, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'accident grave de circulation du 22 mars 2010 entre un engin de chantier et un scooter au boulevard Saint-Georges;
- la situation très dangereuse des écoliers et des piétons aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) du lundi au vendredi;
- le non-respect de la loi par l'Etat des gabarits des trottoirs à la rue des Deux-Ponts et aux arrêts TPG (chaussée côté Jura);
- la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07 LAPM) et son règlement (F 1 07.01 RAPM);
- le recours possible à la police municipale, à la gendarmerie, à la police de sécurité internationale et à leurs écoles de formation respectives;
- le recours possible aux cours de répétition annuels de la Protection civile de la Ville de Genève (40 cours de sections appui et assistance entre mars et décembre), et aux sauveteurs auxiliaires de la Ville de Genève;
- le recours possible aux écoles de recrues circulation et transport 47 pendant la 3° phase d'instruction en formation (IFO 1) deux fois par an et aux cours de répétition du bataillon circulation et transport 1 une fois par an de l'Armée suisse:

- le coût très économique d'emploi de la Protection civile et de l'Armée (prise en charge par l'assurance perte de gain),
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'assurer la sécurité des écoliers et des piétons et de réguler le trafic aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) avec un service de planton de circulation du lundi au vendredi, durant toute la durée du chantier sur notre territoire municipal;
- de mieux planifier et coordonner la signalisation des passages piétons et des pistes cyclables avec la Direction générale de la mobilité;
- d'établir une planification des corps uniformés employables tout au long de l'année jusqu'à la fin du chantier du tram.

Séance du 13 mars 2012

Les travaux concernant le TCOB étant terminés depuis le mois de décembre 2011, une très large majorité de la commission estime que cette motion est maintenant sans objet et qu'elle doit donc être classée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche suggère cependant qu'il serait possible de l'amender pour lui donner une portée plus générale demandant au Conseil administratif d'être attentif à la sécurité des piétons dans tout chantier futur.

Vote

La présidente fait voter l'amendement d'une commissaire d'Ensemble à gauche: «de tenir compte, à l'avenir, de la sécurité lorsqu'il y a des travaux de cette importance».

L'amendement est rejeté par 7 non (1 Ve, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC, 1 DC), 1 oui (EàG) et 4 abstentions (2 S, 1 Ve, 1 EàG).

La présidente soumet au vote le classement de la motion. Celui-ci est accepté par 10 oui (3 LR, 1 DC, 1 MCG, 1 UDC, 2 S, 2 Ve) contre 1 non (EàG).

La motion M-912 est classée.